

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre 2025 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 2 octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle du Conseil à MOUZEIL, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 11

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER,

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Daniel PAGEAU), Sylvie FEILLARD (pouvoir de Roseline VALEAU),

Elus Ligné : Déborah JOURDON

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE,

Elus Le Cellier : Michael DAVID, Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Damien LE BRESTEC

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Maurice PERRION, Anita MENET

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°08.10.2025-01 : AJUSTEMENT DES BESOINS EN EMPLOI TEMPORAIRE ET SAISONNIER 2025

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Par délibération en date du 11 décembre 2024 modifiée par une délibération en date du 25 juin 2025, le comité syndical a créé :

-3 emplois temporaires non-permanents pour les structures ALSH et périscolaires « Graine de loustic » à Mouzeil et « l'île aux enfants » à Ligné selon les modalités suivantes :

Service	Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Volume Horaire
ALSH/Périscolaire	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	3	Adjoint d'animation	Animateur	1300 h (2024 :1765 h)

- 8 emplois saisonniers pour les structures ALSH et périscolaires « graine de loustic » à Mouzeil et « l'île aux enfants » à Ligné selon les modalités suivantes :

Service	Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Volume horaire estimatif
ALSH	Vacances du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	8	Adjoint d'animation	Animateur	1049 h (idem 2024)

-1 emploi saisonnier pour le service jeunesse

Service	Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Volume horaire estimatif
Jeunesse	Vacances du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2025	1	Adjoint d'animation	Animateur	240h

Face à la hausse des effectifs enfants en cette rentrée scolaire de septembre 2025, il est nécessaire d'avoir recours à des emplois temporaires et saisonniers supplémentaires afin d'assurer le taux d'encadrement en vigueur.

Les 1 300 h d'emplois temporaires et les 1049h d'emplois saisonnier prévues sur la délibération n°11.12.2024-05 ne suffisent pas à répondre aux besoins annuels.

Il est proposé d'augmenter de 100h le volume des emplois temporaires et saisonniers pour faire face aux derniers renforts ponctuels 2025 sur les périodes scolaires et de vacances.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23 1° ;

Vu l'exposé des motifs,

Vu l'avis du bureau sivomal du 24 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 11	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

- Porter le volume horaire des emplois temporaires à 1400 h pour les structures ALSH et périscolaires « Graine de loustic » à Mouzeil et « l'île aux enfants » à Ligné et selon les modalités suivantes

Service	Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Volume horaire
ALSH/Périscolaire	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	3	Adjoint d'animation	Animateur	1 400h

- Porter le volume horaire des emplois saisonniers à 1150 h pour les structures ALSH et périscolaires « Graine de loustic » à Mouzeil et « l'île aux enfants » à Ligné et selon les modalités suivantes

Service	Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Volume horaire estimatif
ALSH	Vacances du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	8	Adjoint d'animation	Animateur	1150 H

- Autoriser la Présidente ou son représentant à recruter le personnel contractuel occasionnel durant la période considérée à chaque fois que cela sera nécessaire et de fixer le niveau de rémunération selon la nature des fonctions et l'expérience professionnelle.
- Dire que les autres dispositions de la délibération n°11.12.2024-05 du 11 décembre 2024 et de la délibération 25.06.2025-10 du 25 juin 2025 ne sont pas modifiées,
- Dire que les crédits inscrits au budget 2025 sont suffisants.

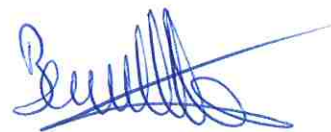
La Présidente

Anne-Marie CORDIER


 SIVOM du secteur de Ligné
 3 place de la Perretterie
 44 850 LIGNE
 Tel : 02.51.12.20.04
 accueil@sivomligne.fr

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025



ID : 044-244400669-20251008-08102025_01-DE